

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 21 Septembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 3.17, 3.18, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h40.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à partir du 1.1.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Deluz : M. Fabrice TAILLARD La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noiron : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Palise : Mme Daniel GAUTHIER Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugy : M. Frank LAIDIE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, C. DEVESA, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, P. GONON, S. JOLY, M. OMOURI, D. POISSENOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. WERTHE, H. TRUDET, D. PARIS, D. CUCHE, JM. BOUSSET, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

Mandataires : P. MOUGIN, M. SEBBAH, A. VIGNOT, J. GROSPELLIN, L. CROIZIER, N. BODIN, C. COMTE-DELEUZE, C. LIME, ML. DALPHIN, D. DARD, A. POULIN, T. MORTON, S. PESEUX, A. FELICE, M. FELT, A. OLSZAK, F. BAILLY, Y. MAURICE, J. KRIEGER, R. STEPOURJINE

Délibération n°2017/003778

Rapport n°1.1.11 - Marché de levés des réseaux d'eau et assainissement des communes de la CAGB - Demande d'aide à l'Agence de l'Eau - Demande de subvention

Marché de levés des réseaux d'eau et assainissement des communes de la CAGB - Demande d'aide à l'Agence de l'Eau - Demande de subvention

Rapporteur : Christophe LIME, Conseiller communautaire délégué

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Mission transfert eau et assainissement »	Montant des recettes prévues au budget 2017 : 177 000 €

Résumé :

La loi Notre du 7 août 2015 rend obligatoire le transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement des communes vers les communautés de communes et d'agglomération.

Dans ce cadre, il s'est avéré nécessaire d'avoir des plans les plus exhaustifs possibles des réseaux eau et assainissement. La communauté d'agglomération du Grand Besançon projette ce transfert au 1^{er} janvier 2018.

Ce marché, estimé à 250 000€ HT, est finançable par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

I. Contexte

Il a été constitué en 2015 une mission de préfiguration de transfert au Grand Besançon des compétences eau et assainissement. L'échéance réglementaire est fixée au 1^{er} janvier 2020, si les conditions suffisantes sont réunies, le transfert pourrait intervenir au 1^{er} janvier 2018.

Dans cette logique, un état des lieux sur l'ensemble des domaines impactés a été fait. Parmi ceux-ci, la connaissance des réseaux d'eau et d'assainissement s'est avéré être primordial.

En effet, les données existantes auprès des différentes communes et syndicats ne sont pas toujours complètes et manquent parfois de précision.

II. Une obligation réglementaire et un besoin nécessaire pour la bonne exploitation

Si le transfert est décidé au 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération aura l'obligation de répondre, à cette date, à la réglementation des DT/DICT (déclaration de travaux/déclaration d'intention de commencement de travaux). Celle-ci impose que le maître d'ouvrage des réseaux, connaisse la position exacte de ceux-ci, afin de pouvoir répondre aux entreprises réalisant des projets de terrassement sur la commune en question.

De plus, un certain nombre de communes devraient être gérées en régie à compter du 1^{er} janvier 2018. Des plans précis sont une base indispensable à la bonne réalisation de la mission de service public.

Un marché à bon de commande a donc été lancé pour permettre de confier à plusieurs entreprises ces levés de réseaux.

III. Calendrier et financement

Les levés vont commencer en septembre 2017. Le marché précité a une durée de 18 mois.

Son montant est estimé à 250 000€ HT, soit 300 000 € TTC.

Une subvention, dont le montant reste à déterminer, sera sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

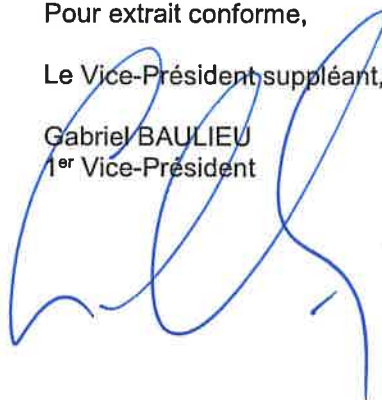
A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :

- solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et auprès de tout autre partenaire potentiel,
- signer les éventuelles conventions à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0



Préfecture du Doubs

Reçu le 03 OCT. 2017



Contrôle de légalité